UN TERRITOIRE, UN ÉLU, UNE HISTOIRE

ÉRIC MINÉ, CONSEILLER CONSULAIRE POUR LA CIRCONSCRIPTION DE THAILANDE-BIRMANIE



A

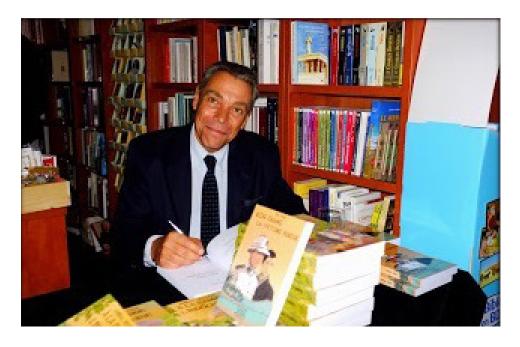
près des études à l'IEP de Paris (Sciences-Po) achevées en 1982, Éric Miné exercera dans la capitale des métiers de commerce et de communication. À ce titre, il collaborera à des magazines destinés aux Français de l'étranger, se familiarisant ainsi très tôt avec le monde de l'expatriation.

Dès les années 90, il s'établit progressivement au Laos où il fonde une société de services pour l'édition, pour, après 2010, résider principalement en Thaïlande où il écrit et publie des ouvrages liés à l'Asie. Chroniqueur régulier dans la presse ou sur internet, il rédige parallèlement des articles ou des billets aux thèmes plus généraux, de politique ou de société notamment, dans lesquels, enrichi de son expérience dans cet Extrême-Orient qu'il aime, il porte un regard comparatif et sans complaisance sur, selon lui, les causes profondes du délitement de la France.

À 54 ans, Éric Miné est également Délégué général adjoint du Souvenir Français pour la Thaïlande. Il a été élu en mai 2014 Conseiller consulaire de Thaïlande-Birmanie sous les couleurs du Rassemblement Bleu Marine. C'est son premier mandat politique.







Éric Miné dédicace son livre «Koh Chang la victoire perdue»

POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS ENGAGÉ DANS LES ÉLECTIONS CONSULAIRES ?

Il ne vous aura pas échappé que la loi du 22 juillet 2013 instaurant ce nouveau mandat n'a pas fait l'objet d'une communication gouvernementale intense. De même, au vu de la marge d'action réduite qui est dévolue aux conseillers consulaires créés dans ce texte — pouvoirs essentiellement délibératifs dans un cadre de compétences limité—, ceux-ci pouvaient être compris comme des élus purement « techniques », des « relais » comme il a été dit, destinés à un usage local, peu aptes à susciter l'intérêt au-delà du cercle restreint des élus AFE, précédente mouture.

N'étant ni un professionnel de la politique ni particulièrement rompu aux arcanes des institutions représentatives des Français établis hors de France, toute élection ouverte à nos compatriotes m'apparaît toutefois par nature un moment d'expression libre et démocratique.

Mon engagement relève donc d'une triple motivation :

- porter les couleurs de Marine Le Pen qui incarne désormais, selon moi, une image restaurée de notre pays à l'étranger ;
- souligner ce qui m'apparaît être une injustice : nos compatriotes expatriés sont des citoyens français, et, à ce titre, n'ont pas à faire l'objet de traitements discriminatoires santé, école, prestations, etc. au seul motif qu'ils ne résident pas sur le territoire national ;
- mettre en lumière l'incohérence de notre politique d'immigration issue des accords de Schengen. Celle-ci impose en effet des démarches contraignantes, voire vexatoires, aux ressortissants de nos pays d'accueil qui demandent un visa pour se rendre sur notre territoire national alors qu'ils peuvent constater parallèlement la confortable impunité qui y prévaut en faveur des étrangers parvenus à y pénétrer illégalement. Selon moi, la réciprocité procédant d'accords bilatéraux devrait être la règle en la matière.

Clairement exprimées pendant ma campagne, ces motivations ont dû rencontrer quelque écho auprès des Français de Thaïlande et de Birmanie puisque notre liste RBM a recueilli 28 % des voix sur l'ensemble de la circonscription et 54 % à Pattaya, où je réside.

QUELLE EST VOTRE VISION DU RÔLE DE CONSEILLER CONSULAIRE, ET APRÈS QUELQUES MOIS D'EXPÉRIENCE, COMMENT AMÉLIORER SES MOYENS D'ACTION ?

Si le législateur a prévu des compétences restreintes dans des domaines encadrés, mon rôle comme conseiller consulaire RBM me semble surtout représentatif vis-à-vis du pouvoir politique, seul à même le cas venant d'apporter les modifications législatives attendues par nos compatriotes. Il nous appartient en effet de faire remonter ces attentes auprès de la représentation nationale et, en ce qui me concerne et en dépit de nos affiliations politiques distinctes, je me réjouis d'entretenir à ces fins des relations de confiance avec notre député, Thierry Mariani, ainsi qu'avec plusieurs de nos sénateurs.

De même, je perçois mon rôle comme particulièrement utile au sein de la formation politique que je représente dans l'établissement des mesures prioritaires qui, demain, devront être prises en faveur des Français établis hors de France. En ce sens, je suis aussi heureux de l'excellente collaboration que je peux développer sur ces thèmes avec les nombreux bénévoles de clubs locaux ou d'associations, de l'UFE aussi, toutes personnes de bonne volonté engagées sincèrement aux côtés de nos compatriotes sur le terrain local. En cela, la proximité du mandat voulue par le législateur a du bon.

Quant à nos moyens d'action, toute mesure propre à leur donner du corps sera la bienvenue. Dans le cadre actuel, je ne me fais guère d'illusion sur cette éventualité.



Le 21 janvier 2015 à Pattaya, avec l'Ambassadeur Thierry Viteau et le Dr Philippe Seur

QUELLES SONT SELON VOUS LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES PAR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION, ET COMMENT LES POLITIQUES POURRAIENT Y RÉPONDRE ?

Je ne vous étonnerai pas en vous répondant que les questions soulevées par nos compatriotes de ma circonscription ressortent le plus souvent des domaines de la santé, de la scolarité des enfants, des impôts, parfois de la sécurité, et des problématiques — pour reprendre votre mot — propres en général à l'expatriation. À cet effet, le mandat permet incontestablement un lien avec l'Ambassade, mais il reste pour l'essentiel réciproquement informatif et il n'est pas dans nos prérogatives de nous substituer à l'administration consulaire.

J'ai d'ailleurs pu constater que celle-ci, dans ma circonscription, répond à ces questions du mieux qu'elle peut, dans la limite du cadre réglementaire et financier qui lui est imparti. Étant associé statutairement aux délibérations sur ces sujets, il me semble que notre pouvoir de conseiller consulaire s'y exerce à leur extrême marge. Tout juste pouvons-nous attirer l'attention sur un cas particulier justifiant un examen plus approfondi, ce qui n'est déjà pas si mal.

Je suis toutefois persuadé que, pour beaucoup d'entre eux, nos compatriotes expatriés attendent surtout du pouvoir politique national qu'il les considère. Au moins la présence dorénavant des élus RBM dans leurs instances représentatives est là pour leur rappeler que cette perspective peut devenir demain une réalité.



À Krabi pour la commémoration du tsunami, avec Thierry Viteau et Élisabeth Zana

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER D'UN PROJET QUI VOUS TIENT PARTICULIÈREMENT À CŒUR POUR LES FRANÇAIS DE VOTRE CIRCONSCRIPTION ?

Loin des grandes ONG qui drainent le gros des subsides, j'aimerais attirer l'attention sur deux initiatives individuelles distinctes, symboliques selon moi de l'engagement de nos compatriotes auprès des populations qu'ils côtoient dans leurs pays d'accueil.

Nat Association, fondée par Élisabeth Zana à Krabi au lendemain du tsunami de 2004 qui emporta sa fille, l'association scolarise les enfants déshérités de la région dans le respect de leur culture et de l'instruction publique thaïlandaise.

Heartt 2000, dirigée par le Docteur Philippe Seur tel un sacerdoce, l'association vient en aide bénévolement à plus de deux mille patients infectés par le VIH en Thaïlande, qu'ils soient thaïlandais ou étrangers. En pointe dans la recherche, l'association opère en collaboration avec le ministère thaïlandais de la Santé.

Ces deux associations méritent notre soutien.

POUR FINIR, UNE PETITE ANECDOTE SUR LA VIE DE FRANÇAIS INSTALLÉ EN THAÏLANDE ?

La Thaïlande fourmille de petites échoppes aux services et commerces variés et le chômage y est inexistant. À un restaurateur thaï plutôt modeste chez lequel s'étalaient les journaux du matin, je demandais son opinion sur les orientations politiques qui y étaient rapportées. Dans un sourire, il me dit simplement : « L'État nous garantit l'ordre et la paix. Pour le reste, il ne nous demande rien et nous n'attendons rien de lui ». Dans un pays où, selon une récente enquête, à peine 15 % de la population se reconnaît dans des critères partisans, une façon peut-être de nous rappeler qu'un État souverain qui se concentre sur ses fonctions régaliennes et laisse la plus grande liberté à ses administrés dans leur vie courante est le meilleur garant de leur sérénité. Et si le pays du « bonheur retrouvé » nous montrait la voie ?

